



CONSEIL GENERAL
BRETIGNY – SUR – MORRENS

Législature 2006-2011
PV no 13 -2010

Séance du 8 décembre 2010 à 20h15

Présidence : Mme Francine Raymondon

Ordre du jour :

1. Appel
2. Lecture du procès-verbal de la dernière séance
3. Budget 2011
4. Informations de la Municipalité
5. Propositions individuelles
6. Contre-appel

1. Appel

Effectif : 69 personnes
Présents : 39 personnes

2. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et accepté à l'unanimité.

3. Budget 2011

En préambule, M. Bernhard Büchler demande de corriger le tableau des investissements de la page 9 du document budgétaire. Le chiffre de CHF 634'539.- est à remplacer par le total de CHF 814'739.- dans la colonne « utilisé au 31.12.2010 ».

Puis une explication précise et détaillée est donnée par MM. Urs Lauper et Bernhard Büchler, durant laquelle les impacts des nouvelles règles de péréquation financière pour la commune sont largement abordés. Le budget 2011 présente un total des charges de CHF 2'730'200.- et des produits d'un montant de CHF 2'175'800.-, d'où un excédent de dépenses de CHF 554'400.-.

Le rapport de la commission des Finances est lu par M. Frank Bottini.

La parole est ensuite donnée à M. Philippe Gaillard qui s'interroge sur les investissements prévus dans un proche avenir. M. Pierre-Alain Marmillod mentionne d'une part qu'une étude pour la grande salle a été demandée à un bureau d'architecte et que d'autre part, la remise en état du terrain de foot ainsi que la construction d'un vestiaire sont toujours en suspens.

Il est procédé au vote, le budget est accepté avec une abstention.

4. Informations de la Municipalité

M. Urs Lauper :

Fusion : Une discussion préliminaire concernant une fusion entre les communes de Morrens, Cugy, Froideville, Bretigny-sur-Morrens, Bottens (frontière commune entre Froideville et Bretigny) et Poliez-Pittet a eu lieu entre les syndicats respectifs.

Les avantages financiers découlant de la péréquation financière à la suite d'une telle fusion pourraient s'élever à Mio 1.4 ou 6.8 points d'impôts. La population totale s'élèverait alors à plus de 8'000 habitants.

Il s'agit de discussions préliminaires à un éventuel projet qui ne pourra réellement débiter qu'après la prochaine législature.

Lausanne-Région : Une étude réalisée sur la proportion des Aînés entre les Communes fait ressortir que le taux le plus élevé est à Pully avec 40% et le moins élevé à Bretigny avec 15% de la population.

M. Pierric Viguet :

Une étude pour l'implantation de 13 éoliennes d'une hauteur de 200 m sur le plateau du Jorat est en cours. Celles-ci alimenteraient 20'000 ménages et leur construction pourrait débiter en 2013 si la mise à l'enquête le permet. L'assemblée prend conscience de l'impact de l'installation sur le paysage en visionnant un plan d'implantation projeté sur écran.

M. Pierre-Alain Marmillod :

Scolaire : Le comité directeur se réunit mensuellement pour régler les problèmes liés au déroulement de l'école ainsi qu'à son financement.

APEMS : Etude en cours pour un accueil des enfants entre 07h30 et 17h00 incluant les devoirs surveillés, soit au village, soit à Cugy. Une enquête sera réalisée auprès des parents pour définir les besoins.

Urbanisme : de nombreuses séances sont nécessaires dans le cadre du schéma directeur du Nord-Lausannois pour répondre aux besoins liés à l'augmentation de la population.

Mme Madeleine Geiger :

Suite à l'inquiétude des parents quant à la sécurité des enfants pour traverser la route Cantonale, les services de l'Etat ont été approchés pour la pose de feux clignotants. Aujourd'hui, le nombre d'enfants par heure qui utilisent ce passage est insuffisant pour justifier de tels feux (la limite est fixée à 50 enfants/heure alors qu'aujourd'hui ces derniers sont 30/heure). Un instrument de mesure va cependant être posé provisoirement.

M. Laurent Chappuis :

Molok : Après 4 mois d'utilisation, la baisse du volume des ordures est de 11% et environ 10% du tonnage. Quelques soucis dans l'électronique des couvercles ont été relevés et l'entreprise concernée procédera à des ajustements, sous garantie.

Jardin d'enfants : le préavis pour la construction de la garderie Arc-en-Ciel a été accepté et celle-ci sera fonctionnelle pour la rentrée d'août si des oppositions ne retardent pas le début des travaux.

Sapin de Noël : distribution le 18 décembre pour la somme de CHF 15.-

Forêt : le plan des arbres protégés sera réglé en juin 2011.

8. Propositions individuelles

La présidente du Conseil donne lecture des lettres de Mme Madeleine Geiger et M. Pierre-André Marmillod, démissionnaires de leur poste de Municipaux pour la fin de leur Législature (juin 2011).

De plus, elle annonce également que la commission de Recours en matière d'impôt et de taxes ne se représentera pas pour la prochaine Législature.

M. Pierre-Alain Marmillod confirme à M. Jean-Marc Golaz que l'emplacement du banc, anciennement au chemin du Maupraz, sera modifié car ni le pylône, ni la bordure des champs ne semblaient appropriés pour l'y reposer. La commune attend volontiers des suggestions pour un meilleur emplacement.

M. Roger Imhof propose de poser une glissière à l'entrée du bois, en bas de Béthusy afin de prévenir tout accident grave.

La proposition de Mme Marie-Agnès Bürri de poser une lumière sur le chemin du Maupraz vers l'entrée du nouvel immeuble est entendue par M. Urs Lauper et la Municipalité en analysera le besoin.

La parole n'étant plus demandée, M. Urs Lauper souhaite de Bonnes Fêtes à tous les Conseillers et les invite à partager le verre de l'amitié. La séance est levée à 21h40.

La Présidente

La secrétaire

Francine Raymondon

Christiane Bally